



12 mars 2025 – journée européenne contre les violences envers les professionnels de santé

Il n'est pas tolérable, malgré le contexte très tendu pour l'accès aux soins, que celles et ceux qui prennent soin de tous soient menacés dans l'exercice de leur métier de soignant. Les conséquences sur les professionnels de santé agressés aboutissent bien souvent à une interruption longue, voir à un arrêt définitif de leur activité professionnelle.

Si les agressions envers les soignants continuent à augmenter, bientôt il n'y aura vraiment plus personne pour vous soigner !

Pour rappel, Violence verbale ou physique sur un professionnel de santé à l'hôpital, en clinique, en cabinet ou en pharmacie, l'auteur s'expose à :

- **7 500 €** d'amende en cas d'outrage et à 6 mois d'emprisonnement s'il est commis en réunion;
- **15 000 €** d'amende et un an d'emprisonnement en cas d'appels téléphoniques / messages malveillants réitérés ou de harcèlement;
- **45 000 €** d'amende et 3 ans d'emprisonnement en cas de menace physique ou de menace de mort;
- **75 000 €** d'amende et 5 ans d'emprisonnement en cas de menaces, pression, actes d'intimidation.

Chiffres clés :

- **20 000** signalements de violence recensés chaque année à l'égard des professionnels de santé. Ce qui représente:
- **30 000** atteintes aux personnes;
- **5 000** atteintes aux biens.

